

Exposé de M. Marceau DÉCHAMPS
Chef de service dans l'industrie électronique Dassault Automatismes et
 Télécommunications

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je représente ici donc l'industrie, en tant que cadre de l'industrie qui est confronté tous les jours aux agressions que subit la langue française.

Je représente également une association, sœur de l'APFA, qui milite pour la défense de la langue française. Alors, comment se manifestent les agressions dans la langue française ? Avant même que l'anglais soit en cause, il y a intrinsèquement une perte de compétence dans la langue française chez nos cadres de l'industrie.

Cela illustre ce qu'on disait tout à l'heure, c'est-à-dire que la langue française est bien souvent considérée comme une matière, voire une matière à option. Un ingénieur, à qui je faisais la remarque d'avoir à améliorer ses rapports, ses écrits, m'a dit : "mais moi je suis ingénieur en télécommunication, je ne suis pas ingénieur en français". Ce qui illustre bien comment est perçue la connaissance de la langue française. C'est une affaire de spécialistes.

La langue française est également déformée par l'introduction de la manière d'écrire anglaise, en particulier la suppression des prépositions. C'est quelque chose d'assez classique, on accole des mots, sans préposition, ce qui crée des confusions. Petite anecdote amusante, dans une note de service à propos de la réception de stagiaires, on disait : on leur donnera des bons repas. Il ne s'agissait pas de bien les nourrir mais simplement de leur donner un petit ticket qui permettrait d'avoir droit à un repas. Alors dans le domaine qui est le mien, la terminologie anglo-saxonne est très présente. Je suis dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, et bien sûr dans ce domaine nous sommes assaillis de termes en anglais contre lesquels nous devons réagir.

Il y a des scories d'idées, comment dirai-je, des fossiles ; ainsi, alors que depuis longtemps ont été traduits "software" et "hardware", on continue à utiliser ces mots. C'est le fait souvent de corporations. Les gens du logiciel aiment bien parler un jargon anglais, c'est peut-être une manière de se reconnaître, là les sociolinguistes pourront en parler, c'est sûrement un moyen de se repérer entre eux, et on a beaucoup de mal à faire disparaître ces mots de leur bouche alors que tout le monde connaît parfaitement le mot logiciel et le mot matériel.

Les mots nouveaux aussi qui apparaissent, c'est qu'ils n'ont pas toujours trouvé de traduction encore, malgré les travaux des commissions de terminologie, et ces mots nous laissent impuissants en tant que militants de la langue française. Nous n'avons pas de réponse à apporter immédiatement pour ces mots qui accompagnent l'apparition du concept.

Ce que nous observons également, c'est que certaines entreprises françaises imposent à leurs employés de parler anglais ; des notes de service circulent, qui sont rédigées en anglais. Facteur de handicap, facteur de scission entre les catégories de salariés, toutes choses parfaitement inutiles qui ne créent que des difficultés dans les entreprises. Les petites annonces en anglais dans les journaux, mais on y reviendra, je crois que la loi peut y

répondre. Il n'est pas de petite société qui ait un rayonnement sur trois départements français qui ne se sente obligée de s'affubler d'un nom ronflant américain. Je vous cite des "Master Technology", des "Technology Rescue", ainsi de suite, ce sont des sociétés qui doivent avoir 15 ou 20 personnes, qui encore une fois ont un marché donc de trois départements et qui se sentent obligées d'avoir des noms ronflants américains. Des produits également. On fait des produits, on les baptise avec des noms américains, même si le marché est uniquement français, on a un nom américain. On a les "money lines", ou des noms de logiciels, là aussi ça fait très bien d'avoir des "Integrate system development, business object, dissolute data access", ce sont des produits développés par des Français, pour un marché peut-être, c'est vrai, international, mais enfin c'est un produit fait par des Français, il pourrait très bien s'écrire en français. Alors on aboutit aussi à des choses parfaitement ridicules, lorsque nous travaillons avec des pays latins, je trouve parfaitement incongru de devoir s'exprimer en anglais alors que nous avons en face de nous des gens qui sont cousins en langue, et j'ai fait l'expérience, ne pratiquant pas l'italien, de conseiller à mon interlocuteur d'écrire en italien, et moi d'écrire en français, nous avons réussi à nous comprendre. Bien sûr en me faisant aider parce qu'il y a toujours quelqu'un qui parle italien dans une entreprise, en tout cas je ne supportais pas que nous échangeons en anglais. Entre un Italien et un Français, ça me paraissait tout à fait incongru.

Les documents que nous recevons également dans les entreprises, bien sûr ce sont les notices d'appareils, notices écrites en anglais, des cahiers des charges en anglais. Je voudrais m'attarder un petit peu, lorsqu'une entreprise envoie à d'autres entreprises un cahier des charges rédigé en anglais, qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire que l'ingénieur qui a écrit le cahier des charges, qui était certainement un Français, l'a rédigé d'abord en français, ensuite l'a fait traduire en anglais, avec de la perte en ligne, certainement, la perte de traduction, perte de précision. À la réception, ce cahier des charges en anglais doit à nouveau soit être traduit, soit être confié à des techniciens, des ingénieurs français qui vont s'escrier sur ce cahier des charges, qui vont avoir beaucoup de mal, qui n'osent pas dire bien souvent qu'ils ne comprennent pas tout à fait ce qui est écrit, parce que ça serait déchoir, deuxième perte en ligne. On crée des handicaps tout à fait gratuits, on donne une prime aux anglophones qui eux aussi seront destinataires de ce cahier des charges. J'espère que la loi qui va bientôt être applicable permettra d'interdire ce genre de choses, en tout cas pour les sociétés auxquelles je pense.

Malheureusement, beaucoup de revues techniques dans le domaine des télécommunications nous viennent de pays anglo-saxons, et nous devons les supporter comme telles, ce qui va dans le sens de la prolifération des termes anglais, de l'adoption de termes anglais par les techniciens et les ingénieurs. Manifestations professionnelles, les salons, les associations professionnelles, associations internationales, ou lorsqu'il y a des colloques, des conférences, tout le monde se sent obligé de parler en anglais, et on entend à l'ânonner nos pauvres Français en anglais de cuisine, je suis le premier d'ailleurs à l'utiliser.

Et on voit aussi des colloques organisés par nos grandes écoles ; j'ai un cas précis que j'ai déjà dénoncé plusieurs fois dans la presse, c'est l'école des Mines qui organise à Fontainebleau un colloque de mathématiques uniquement en anglais, d'où la langue française est bannie. Il m'avait semblé que les mathématiques étaient l'une des dernières sciences où le français était omniprésent. Ce n'est plus le cas.

Quels moyens d'action ? Bien sûr, c'est le militantisme. C'est celui qu'on pratique à plusieurs dans nos associations, à l'intérieur aussi des comités d'entreprises, et le CLEC est là pour en témoigner.

La pression syndicale. Je crois qu'il y a là dans ce domaine quelque chose à faire, à faire intervenir les syndicats parce que, je l'ai dit tout à l'heure, la langue anglaise est un facteur de ségrégation, un facteur de non intégration dans l'entreprise, en tout cas de séparation de populations qui peut faire agir les syndicats.

La pression des administrations à travers les marchés publics. Il ne faut pas que les administrations se rendent complices des choses que j'ai dénoncées tout à l'heure, à savoir les missions des cahiers des charges ou la réponse à des cahiers des charges dans une langue autre que le français.

La diffusion de la terminologie. Là j'insiste aussi parce que notre crainte au sein des associations, c'est que la décision du Conseil constitutionnel ne porte un coup d'arrêt, en tout cas fasse penser que la terminologie ne s'applique qu'aux administrations, qu'aux entreprises publiques. Or nous avons besoin dans les entreprises, pour ceux qui militent, d'un arsenal de mots, nous avons besoin de cette matière de terminologie pour pouvoir agir.

Il faut donc que cette terminologie soit largement diffusée dans les entreprises pour qu'elle puisse être appliquée. Il existe des moyens de diffusion actuellement qui méritent d'être améliorés. Je pense en particulier au Minitel. La Délégation générale à la Langue française, à travers le serveur, met à disposition la terminologie, la francisation des termes anglais. Il y aura là dans ce domaine peut-être quelque chose à améliorer pour faire que nous disposions en permanence d'une bibliothèque de termes facilement accessible, et très connue de tout le monde.

Les moyens également, c'est l'application de la loi. La loi Toubon qui va être applicable prochainement, devrait être donc quelque chose qui nous permettra d'améliorer la préservation de la langue française dans l'entreprise, puisque la loi Toubon, contrairement à la loi Bas-Lauriol, ouvre un volet un peu plus large dans le domaine de la langue française dans le milieu du travail.

Je vais conclure par des raisons d'espérer quand même, parce que je m'aperçois que finalement, les cadres et les techniciens, les Français en général sont réceptifs aux arguments que nous développons lorsque nous essayons de les convaincre de devoir utiliser la langue française et que nous leur en donnons les moyens ; je crois que dans ce domaine c'est un encouragement pour nos associations de continuer à œuvrer. Je vais reprendre une phrase qui a été dite tout à l'heure : c'est redonner confiance aux Français dans leur langue, et je l'adopte.